

Agrilogie
Grange-Verney
Marcelin

PATENTE DE SPÉCIALISATION EN VITICULTURE BIOLOGIQUE

Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
www.vd.ch/agrilogie



PATENTE DE SPÉCIALISATION EN VITICULTURE BIOLOGIQUE

TITRE OBTENU

Patente cantonale de spécialisation en viticulture biologique.

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux détenteurs d'un CFC de viticulteur ou de caviste.

OBJECTIFS

La personne qui détient cette patente est capable de :

- Prendre en compte les enjeux environnementaux.
- Respecter un cahier des charges de la viticulture biologique.
- Cultiver son vignoble sans produits de synthèse.
- Vinifier avec succès en respectant les cahiers des charges bio.
- Développer des stratégies pour limiter le nombre d'interventions.
- Maîtriser le recyclage des effluents.
- Mesurer l'impact économique de la viti-viniculture biologique.

DÉROULEMENT

Env. 30 jours durant 1 an, principalement à Marcelin, Morges.

Renseignements et inscription :

Agrilogie

M. Yves Pottu, doyen

Av. de Marcelin 29, CH-1110 Morges

T +41 (0)21 557 92 50 – yves.pottu@vd.ch

www.vd.ch/agrilogie

